Droit pénal et comptabilité de l'entreprise

ECTS : 3

Langue du cours : Français

Volume horaire : 18

Description du contenu de l'enseignement :

Ce cours traite de la comptabilité internationale à travers l'étude de plusieurs normes internationales (normes IFRS). Le cours s'appuie sur un cas consistant à retraiter les comptes d'une société (normes US GAAP en normes IFRS), permettant d'aborder un certain nombre de sujets comptables ainsi que les normes américaines et internationales correspondantes.

Compétences à acquérir :

- Se familiariser avec une variété de normes comptables (incorporels, chiffre d'affaires, instruments financiers, provisions, contrats de location, …) (normes américaines et IFRS)

- Réfléchir aux enjeux de l'élaboration de l'information financière du point de vue du préparateur de comptes (la direction administrative et financière de l'organisation) : application et interprétation des normes obtention des informations et paramétrage des systèmes d'information

- Réfléchir aux impacts des différences de référentiels comptables et aux enjeux de la normalisation comptable internationale.

Pré-requis obligatoires

Un cours de comptabilité approfondie, une compréhension des états financiers et de leur articulation

Pré-requis recommandés

Un cours de comptabilité en IFRS

Mode de contrôle des connaissances :

· Exposé (par groupe) (avec support écrit) : 70%

· Examen : 30%

Coefficient : 1.00

Bibliographie, lectures recommandées :

- Raffournier B. (2021), Les normes comptables internationales, Economica, 8ème édition. - Alexander D. et al. (2020), International Financial Reporting and Analysis, Cengage Learning, 8ème edition.

Document susceptible de mise à jour - 04/11/2026
Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16